

Vous souhaitez transférer (une partie de) votre portefeuille-titres actuel vers Keytrade Bank, mais vous craignez les formalités que cela implique ? Nous vous proposons de nous en charger !

Et parce que nous apprécions la confiance que vous placez dans nos prestations de services, nous remboursons vos frais de transfert à concurrence de 2 500 € par année civile. Vous trouverez davantage d'informations sur les conditions de cette offre en bas de ce formulaire.

Remplissez entièrement ce formulaire, signez-le et envoyez-le par la poste à Keytrade Bank.

N'oubliez pas d'ajouter une liste des titres à transférer en mentionnant également les dates d'acquisition ainsi que les prix d'acquisition – ou une photocopie de votre portefeuille.

Etape 1: votre demande

Par la présente, je demande (merci de cocher votre choix) :

- De transférer une partie de mon portefeuille (voir photocopie ci-jointe des titres à transférer).
- De transférer l'ensemble de mon portefeuille (voir photocopie ci-jointe des titres à transférer).
- De transférer l'ensemble de mon portefeuille (voir photocopie ci-jointe des titres à transférer), et de clôturer mon/nos compte(s).

COORDONNÉES DE VOTRE COMPTE AUPRÈS DE VOTRE BANQUE OU BROKER ACTUEL :

Mes / nos titres se trouvent pour le moment auprès de votre banque ou broker suivant :

Personne de contact : Tél. :

Adresse :

Compte-titres ou numéro du portefeuille :

Titulaire 1 du compte

Titulaire 2* du compte

Nom:..... Nom:.....

Prénom:..... Prénom:.....

Adresse:..... Adresse:.....

COORDONNÉES DE VOTRE COMPTE AUPRÈS DE KEYTRADE BANK :

Vers le compte-titres suivant chez Keytrade Bank (si déjà client) :

Nom : Prénom :

Nom¹ : Prénom¹ :

Téléphone(s) :

Signature(s)

Fait à le

Titulaire 1 du compte

*Titulaire 2 du compte**

Etape 2: Envoyez votre demande

Envoyez la demande signée exclusivement par la poste (fax non accepté) avec une liste des titres à transférer en mentionnant également les dates d'acquisition ainsi que les prix d'acquisition, à Keytrade Bank, Back-office Titres, Boulevard du Souverain, 100, 1170 Bruxelles.

Et ensuite ?

Nous lancerons pour vous le transfert de titres dès que nous aurons reçu le document signé. À cet effet, nous prendrons contact avec le back-office de votre banque actuelle. En fonction des titres à transférer et de la rapidité de votre banque ou broker actuel(le), le transfert pourra prendre quelques (de 2 à 4) semaines.

(¹) à remplir et à signer s'il s'agit d'un compte commun.

Votre instruction pour un transfert (partiel)

Nombre/ Montant Nominal	Dénomination complète du titre	Dates d'acquisition	Prix d'acquisition	Code ISIN
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Conditions de remboursement des frais de transfert

Envoyez-nous un aperçu de vos frais de transfert dans les 6 mois suivant le début du transfert de titres vers votre compte auprès de Keytrade Bank. Utilisez à cet effet le document « Transfert de titres - Justificatif de frais » et joignez-y une photocopie des extraits de compte indiquant les frais de transfert.

1. Les frais de transfert entrent en ligne de compte pour un remboursement si :

- vous pouvez acheter le titre en ligne par le biais du site internet de Keytrade Bank et
- si la valeur de la ligne transférée est d'au minimum 500 € (ou l'équivalent de 500 € si le titre est coté dans une autre devise).

Les transferts de titres qui ne peuvent pas être achetés en ligne auprès de Keytrade Bank (par ex. s'ils sont uniquement vendus en ligne ou négociés par téléphone), ou dont la ligne transférée vaut moins de 500 € (ou son équivalent dans une autre devise), n'entrent pas en ligne de compte pour une restitution des frais de transfert.

Vous voulez d'abord savoir quels titres de votre portefeuille entrent en ligne de compte pour un remboursement des frais de transfert ? Prenez contact avec notre service commercial au numéro + 32 (0) 2 679 90 00 ou par e-mail via info@keytradebank.com.

2. Le remboursement maximal des frais de transfert est de 2 500 € par année civile par domicile légal. Ce remboursement est crédité sur votre compte-titres auprès de Keytrade Bank. Vous réalisez plusieurs transferts sur 12 mois ? Alors la limite de 2 500 € vaut pour l'ensemble des transferts réalisés.

Keytrade Bank se réserve le droit de mettre un terme aux conditions ou de les modifier.

Vous transférez des fonds²?

Y a-t-il des fonds parmi les titres que vous souhaitez transférer vers Keytrade Bank ?

Nous vous conseillons de conserver les justificatifs d'achat pour les transactions concernant :

- des fonds avec passeport européen (fonds UCITS³) avec une date de transaction postérieure au 1er juillet 2005
- des fonds sans passeport européen (fonds non UCITS³) avec une date de transaction postérieure au 1er juillet 2008

Pourquoi est-ce si important ?

Si vous souhaitez vendre plus tard l'un de ces fonds et que nous ne disposons pas de la date d'achat exacte, nous serons contraints par la loi de tenir compte des deux dates précitées pour la plus-value éventuelle et la taxation qui s'y rapporte. Il peut arriver qu'au moment de la vente, vous deviez payer une taxe sur une plus-value « fictive » plus élevée que celle dont vous avez réellement bénéficié.

² Par fonds, nous entendons organisme de placement collectif. L'organisme de placement collectif est un terme général qui désigne des institutions qui recueillent leurs moyens financiers auprès du public et dont l'activité consiste à gérer un portefeuille d'instruments financiers. Le terme « fonds » regroupe dès lors tant les sociétés d'investissement comme les sicav ou les sicaf que les fonds communs de placement, ainsi que leurs compartiments.

³ Vous trouverez les informations correspondantes dans le prospectus ou dans le KIID des fonds.